

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 6 JANVIER 2023

N° 2023-01-06

L'an deux mille vingt-trois, le six janvier à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

### Nombre de délégués

En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 11

### Nombre de voix

En exercice : 36  
Présentes : 13  
Exprimées par pouvoirs : 10  
**Total (mini 19) : 23**

**Quorum atteint**

### Délégué-es présents-es

#### **2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

#### **9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Jacques MONPEYSSEN,  
Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND,  
Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

### Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Jean-François PERILHOU à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à  
Didier-Claude BLANC, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD,  
Frédéric ROUX à Philippe CAHN, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Jean-Christophe CAMP à  
Pascale ROCHAS, Agnès ROSSI à Christelle RUYSSCHAERT.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Espace valléen 2021-2027 - Requalification et mise en valeur des cols du Massif des Baronnies provençales – Ajustement du plan de financement**

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024	2025	2026	2027
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Investissement	80 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	280 000 €	224 000 €

**Rapport :**

La Présidente expose,

Le 25 novembre dernier, le Bureau syndical a délibéré pour lancer l'opération de valorisation des cols du massif des Baronnies, inscrite au plan d'actions du programme Espace. Cette action prévoit la mise en œuvre d'aménagements paysagers de 6 cols emblématiques avec l'accompagnement d'un seul maître d'œuvre sur l'ensemble de l'opération.

Suite au comité technique espace valléen, le département de la Drôme a confirmé son accord pour participer au financement de la tranche ferme du projet (travaux sur le col de Pré Guittard)

La Présidente propose donc de modifier le plan de financement comme suit :

**TRANCHE FERME**

DEPENSES	Montants en € HT	RECETTES	Montant en €
Prestation de géomètre (Levés topographique des sites)	4 000 €	FNADT (30%)	24 000 €
Prestation extérieure de maîtrise d'œuvre (conception sur l'ensemble, travaux sur le premier col)	22 000 €	Région AURA (30%)	24 000 €
Travaux d'aménagement sur le col de Pré Guittard (26)	54 000 €	Département de la Drôme (20%)	16 000 €
		PNRBP Autofinancement (20%)	16 000 €
<b>TOTAL tranche ferme 2023</b>	<b>80 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>80 000 €</b>

**TRANCHE(S) OPTIONNELLES(S)**

DEPENSES	Montants en € HT	RECETTES	Montant en €
Maîtrise d'œuvre (sur partie exécution des travaux)	24 000 €	FNADT (40%)	80 000 €
		Région SUD (20%)	40 000 €
Travaux d'aménagement sur les 5 autres cols	176 000 €	Région AURA (20%)	40 000 €
		PNRBP Autofinancement (20%)	40 000 €
<b>TOTAL tranche(s) optionnelle(s) 2024-2027</b>	<b>200 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>200 000 €</b>

Les autres éléments de la délibération du 25 novembre restent inchangés.



## Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2021-08-01 du 3 juin 2021 portant candidature du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales au programme espace valléen 2021-2027 ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure III.4.2 : Aménager en ménageant le territoire dans le respect des patrimoines, du caractère et des potentialités du paysage ;
- ◆ Considérant l'axe stratégique 2 du programme espace valléen 2021-2027 « Les Baronnies provençales en mouvement – valoriser, qualifier et développer l'offre touristique durable fondée sur les atouts distinctifs du massif des Baronnies provençales ;
- ◆ Considérant la fiche opération n°28 « requalification et mise en valeur des cols du massif » du programme espace valléen ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** l'ajustement du plan de financement présenté pour la tranche ferme
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX

